

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25139

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA STRUCTURE DE PRAT MARY OCTOBRE 2025

\*\*\*\*\*

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du maire n°24199 du 26 novembre 2024 relative à l'actualisation des tarifs de location des salles et matériel municipal,

Vu la demande reçue par Monsieur Mohamed MADANI le 8 juillet 2025 pour organiser un évènement familial,

J'ai décidé de mettre à la disposition de :

- Monsieur Mohamed MADANI, dont l'adresse est à Carcassonne, la structure de Prat Mary du vendredi 24 octobre au dimanche 26 octobre 2025.

**La présente mise à disposition est consentie à titre onéreux.**

J'ai décidé de signer les conventions de mise à disposition qui ont pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Carcassonne, le 9 septembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
011-211100698-20250909-26671-AU

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025  
Publication : 25/09/2025